

**MRC DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI  
LE 3 MARS 2020**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, troisième jour du mois de mars deux mille vingt, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville et M. Martin Thibert, maire de Saint-Sébastien.

Substitut : M. Marco Savard pour M. Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absence motivée : M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec.

Étaient présents à titre d'observateurs : Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville et M. Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

---

9 h 00            **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour**

1934-03-20    Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,  
Appuyée par le conseiller régional M. Marco Savard,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

1935-03-20    Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,  
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 4 février 2020, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0            **URBANISME**

**1.1 Schéma d'aménagement et de développement**

**1.1.1 Avis techniques**

**A) Municipalité de Venise-en-Québec**

**A.1 Règlement 311-2007-5**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 311-2007-5 adopté par le conseil de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence il s'agit d'un plan particulier en urbanisme visant l'affectation « urbanisation », un territoire d'intérêt écologique et un ancien site de dépôt de matières résiduelles.

**A.2 Règlement 322-2009-23**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 322-2009-23 adopté par le conseil de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie les limites de certaines zones, la superficie minimale de terrains, les normes de superficie minimale de plancher, l'usage habitation au rez-de-chaussée ayant front sur certaines rues et l'encadrement de l'entreposage de bateaux en cour avant.

**1.1.2 Modifications**

**A) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu -  
Demande de modification de la plaine inondable**

Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, explique la demande de modification de la plaine inondable transmise par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en ce qui a trait à une correction de la carte de la zone inondable pour le lot 4 549 339 du cadastre du Québec situé au 1433 rue Bachand.

Considérant que le dossier doit être le plus complet possible avant d'être transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et puisque certaines données devraient être transmises incessamment, le dossier sera complété et l'avis de motion de même que le projet de règlement seront déposés au plus tard au cours du mois d'avril 2020.

**1.1.3 Urbanisme - Divers**

**A) Travaux de la Commission mixte internationale - Suivi**

Mme Cynthia Gagnon fait un état de situation des travaux de la Commission mixte internationale (CMI). À cet effet, une rencontre de 2 jours s'est tenue à Montréal au cours du dernier mois et il semble que les mesures structurelles proposées ou analysées ne puissent éventuellement être concrétisées. Il est également souligné que la CMI pourrait déposer une cartographie différente de celle actuellement préparée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour le gouvernement du Québec.

Considérant que le gouvernement du Québec est actuellement à réviser le cadre normatif relatif à la gestion de la plaine inondable et qu'il ne semble pas y avoir de communications entre les deux organismes, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander à la CMI d'orienter ses travaux de sorte que la population puisse être en mesure d'obtenir des solutions concrètes à l'atténuation des dommages causés par les inondations. La résolution signifiera également à la CMI qu'elle doit prendre en compte les particularités de la plaine inondable du Haut-Richelieu en se référant au contexte hydrographique particulier de ce bassin versant.

**B) PRMHH - Convention d'aide financière**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement de la convention d'aide financière à intervenir entre le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) et la MRC du Haut-Richelieu afin d'obtenir une subvention de 83 300\$ pour la réalisation du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). À cet effet, il devra être précisé que les signataires sont M. Réal Ryan, préfet, ou en son absence M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et que Mme Joane Saulnier, directeur général, est désignée à titre de représentante de la MRC. L'autorisation aux signatures est également recommandée.

**2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**2.1 CCIHR - Aide financière**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Richelieu a compétence en matière de gestion intégrée des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT** la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles révisé, lequel vise à accroître les efforts de détournement des matières de l'enfouissement pour les industries, commerces et institutions (ICI);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a également compétence en matière de développement économique, local et régional;

**CONSIDÉRANT QUE** la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu (CCIHR) sollicite une aide financière de 1 000\$ pour l'Aile jeunesse et de 5 000\$ pour le Comité Levier vert, ce dernier réalisant des activités d'information pour les entreprises du territoire;

**EN CONSÉQUENCE;**

1936-03-20 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,  
Appuyée par le conseiller régional M. Marco Savard,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu octroie une aide financière de 1 000\$ à la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu pour le volet Aile jeunesse en vue de l'organisation de son événement « Startup 54 Chrono » permettant à de jeunes entrepreneurs de créer un modèle d'affaires repoussant les limites de la créativité tout en recevant les conseils d'experts venus les épauler dans leur démarche;

**D'AUTORISER** une aide financière de 5 000\$ pour le Comité Levier vert en vue de la tenue d'activités de formation ou d'information ciblées pour les entreprises écoresponsables de la région;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin à même l'enveloppe générale du FDT.

ADOPTÉE

**2.2 PAGIEPS - Volet habitation**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer le dépôt du projet « Un logement pour tous » auprès de la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM), tout dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale. Ce projet recevra une aide gouvernementale de 218 560\$ versée par le gouvernement du Québec. Il prévoit l'engagement d'une deuxième ressource en stabilité résidentielle, identifiera les logements potentiels dans chaque municipalité de la MRC, mettra en place un comité de réflexion sur les possibilités de logement sur le territoire, élaborera un portrait de la

CAPV2020-03-03

situation du logement et recherchera le financement pour assurer la pérennité du projet. Il s'agit d'une deuxième phase puisqu'antérieurement, une première ressource a été engagée et œuvre toujours.

### 2.3 Rencontre de différents organismes

Le directeur général soumet que les représentants de l'organisme L'ANCRE (Bilan des activités) et du Centre d'entraide régional d'Henryville (CERH) (Projet Fruigumes expansion) rencontreront les membres du conseil préalablement à la séance ordinaire du 11 mars 2020.

### 2.4 Piste cyclable - Travaux d'asphaltage

#### 2.4.1 Octroi de contrat

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à octroyer le contrat d'asphaltage du segment compris entre le Rang Double et le Rang Versailles de la Montérégiade, à la firme Les Entreprises Denexco inc. au montant de 429 137,87\$, taxes incluses. Il est mentionné que neuf (9) soumissions ont été déposées dans le cadre de l'appel d'offres via le SEAO.

#### 2.4.2 Contrôle qualitatif de matériaux - Octroi de contrat

1937-03-20 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,  
Appuyée par le conseiller régional M. Marco Savard,

#### IL EST RÉSOLU:

**D'AUTORISER** le directeur général à procéder à l'octroi d'un contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux en laboratoire pour un montant maximum de 10 000\$, taxes incluses;

**QUE** l'octroi du contrat soit conditionnel à l'acceptation par la MRC du Haut-Richelieu d'une soumission conforme relative à la réalisation des travaux d'asphaltage sur une partie de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu-Farnham;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin à même la subvention obtenue du FARR et du surplus non affecté de la Partie VI.

ADOPTÉE

### 2.5 FDT/FRR - Autorisation

Considérant que le Fonds de développement des territoires (FDT) sera transformé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 en Fonds régions et ruralité (FRR), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sollicite une résolution afin d'autoriser le préfet à signer les documents relatifs à cette transition. Les membres du comité administratif en font la recommandation.

### 3.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

#### 3.1 Gestionnaire de formation - Renouvellement d'entente

1938-03-20 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,  
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

#### IL EST RÉSOLU:

**D'AUTORISER** le renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation conclue avec l'École nationale des pompiers et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021;

**D'AUTORISER** la coordonnatrice du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI), Mme Michelle Chabot, à procéder aux signatures requises;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

### **3.2 Rapport annuel AN 2 - Adoption**

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du rapport annuel d'activités de l'AN 2 (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019) concernant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Le directeur général soumet qu'une municipalité est à compléter son rapport.

### **4.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

#### **4.1 Modification des règlements 221 et 222 - Avis de motion**

Les membres du comité administratif recommandent de procéder à la modification des règlements 221 (*élimination de matières résiduelles*) et 222 (*enlèvement des déchets*) de sorte à réduire le taux d'intérêt pour l'exercice du droit de retour à 2.5% au lieu de 5%. Les avis de motion avec dépôt des projets de règlement sont également recommandés.

### **5.0 FONCTIONNEMENT**

#### **5.1 Finances**

##### **5.1.1 Comptes - Factures**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 11 mars prochain.

##### **5.1.2 Aide financière annuelle - Remise**

Le directeur général soumet que la remise de l'aide financière annuelle accordée à divers organismes se tiendra à 19h20 le 11 mars 2020. Les montants suivants seront remis : Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la Soirée ès Arts (1 500\$), Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (10 000\$), Centre d'interprétation du milieu écologique (CIME) (1 500\$), Assisto.ca (5 000\$), International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu (25 000\$), CCIHR (1 000\$ Aile jeunesse et 5 000\$ Comité Levier vert).

### **6.0 COURS D'EAU**

#### **6.1 Digues et stations de pompage de la rivière du Sud - Station Lamoureux - Réparation de pompe**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser la réparation d'une pompe à la station de pompage Lamoureux par la firme Pompex inc. conformément à sa soumission déposée le 14 février 2020 au montant de 17 765,70\$, taxes en sus.

#### **6.2 Cours d'eau Marcil - Saint-Jean-sur-Richelieu**

##### **6.2.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans le cours d'eau Marcil situé en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

CAPV2020-03-03

**6.2.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi d'un contrat à la firme Excavation Infraplus inc. en vue de la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Marcil pour un montant maximum de 116 321,00 \$, taxes en sus.

**6.3 Cours d'eau MacFie, branches 5 et 8 - Saint-Georges-de-Clarenceville**

**6.3.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 5 et 8 du cours d'eau MacFie situées en la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville.

**6.3.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Considérant que l'ouverture des soumissions pour les travaux d'entretien des branches 5 et 8 du cours d'eau MacFie est prévue le 9 mars 2020, un rapport d'ouverture sera transmis aux membres du conseil le tout au plus tard le 10 mars 2020, en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

**6.4 Rivière du Sud, branche 29 - Saint-Alexandre et Saint-Sébastien**

**6.4.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 29 de la rivière du Sud située en les municipalités de Saint-Alexandre et Saint-Sébastien.

**6.4.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Considérant que l'ouverture des soumissions pour les travaux d'entretien de la branche 29 de la rivière du Sud est prévue le 9 mars 2020, un rapport d'ouverture sera transmis aux membres du conseil le tout au plus tard le 10 mars 2020, en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

**6.5 Cours d'eau Rouillé - Saint-Blaise-sur-Richelieu et Saint-Jean-sur-Richelieu**

**6.5.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans le cours d'eau Rouillé situé en les municipalités de Saint-Blaise-sur-Richelieu et Saint-Jean-sur-Richelieu.

**6.5.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Considérant que l'ouverture des soumissions pour les travaux d'entretien du cours d'eau Rouillé est prévue le 9 mars 2020, un rapport d'ouverture sera transmis aux membres du conseil le tout au plus tard le 10 mars 2020, en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

**7.0 VARIA**

**8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

CAPV2020-03-03

**9.0**                    **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1939-03-20    Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,  
Appuyée par le conseiller régional M. Marco Savard,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC  
du Haut-Richelieu, ce 3 mars 2020.

ADOPTÉE

---

M. Réal Ryan,  
Préfet

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier